L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 26 JANVIER 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 26 jan—7f

A VENDRE—Pour cause d'association, très bon marché, une buvette et une pension, 31 rue Hôpital, loyer se payant. 20jan—3t

A VENDRE—A bon marché, de forts chevaux et mulets. S'adresser au Dr P. Larrouy, 138 Nord Rampart. 22 janv—1 sem.

A VENDRE—Une maison neuve à deux locations, rue Prieur, entre Colombus et Laharpe. 21 jan—1 sem.

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cave, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,360—Division C—avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Romain administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26jan—23 30—4 fév

Succession d'Antoine Maréchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division B.—Attendu que Mme Veuve Antoine Maréchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Antoine Maréchal: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan—26 30—4 fév

Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 971—Division A—Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan 26,30—fév 4

Succession de William Henry Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,931—Division E Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Col. William Henry Wood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 jan—25,29—fév 3

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,902—Division C—Attendu que Patrick Joseph Everett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ellen Monaghan, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 jan—22 26 30

Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,941—Division D—Attendu que John T. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus J. M. Gould et Ann H. Rhodes, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19janv—19,23 28

Succession de Lucien Léopold Leblanc et Joséphine Thomas, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,913.—Division D.—Attendu que Paul Joseph Leblanc a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Joséphine Thomas, femme de Lucien Léopold Leblanc, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 jan—18 22 27

Peter Butz vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 780. Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Peter Butz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. Cohn, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21jan—21,26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles De Gruy vs. Ses Créanciers—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, le 25 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. P. CAZELAR, député greffier.
26 janv—3f au 8 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Frédéric Lopez vs. ses créanciers—No. 19,879—Division —Ordre de Cour—Que une cession des propriétés du pétitionnaire Frédérick Lopez, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, MERCREDI le 26ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 jan—3f en 10j

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$147,961 53	
Sur les risques maritimes	14,025 64	
Sur les risques de rivières	13,829 57	
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68 676 43
		$244,493 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Refraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886	$60,536 55	
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. R. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second in[illegible] dividende semi annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. KENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

18 jan—1 m

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 [illegible]	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire— Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49 320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254 383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$12,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4 415 46	
		28,083 13
Revenu net		$302,662 63
A déduire pertes payées—		
Incendie	$188,850 01	
Rivières	12,934 86	
Mer	2,691 90	
Total		$204 476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$23,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en Juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,855 85
Montant du pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 95	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32 000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance due par agents	63,995 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts	3,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125 511 22	
Dividende non payés	3,132 60	
Pertes non payées	28,687 71	
Profits et pertes	36 884 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

JOHN I. NOBLE,	JOHN I. ADAMS,
JOHN CHAFFE,	CHAS. E. BLACK,
THOMAS DAY,	R. M. WALMSLEY,
SAML DELGADO,	A. B. MAY,
JAS. T. RODD,	SAMUEL H. BOYD,
WM J. BEHAN,	JULES A. BLANC,
R. F. ESHLEMAN,	W. H. BOFINGER,
C. J. LEEDS,	JAS. McCONNELL,
A. T. JANIN,	JAMES BUCKLEY,
LOUIS BUSH,	L. C. FALLON,
A. BRITTIN,	RICH'D MILLIKEN,

18 jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'

49 .... Rue Carondelet 49

Capital $700,000
Surplus 70,443

ED. A. PALFREY .... Président
R. M. WALMSLEY .... Vice-Président
THOS. F. WALKER .... Secrétaire

Succursales:

M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.
20sept—6m

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

Dr. C. TESTUT,
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Cartres, No 66. 23 mai—

INSTITUTION OURTC.

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourtc, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire, sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après [illegible] Thoet.—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,846 17	
		$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75,785 78	
Primes remboursées	80,884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974 68
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	382 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	
		6,612 96
Pertes payées		$216,203 39
Commissions	18,181 38	
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 24	
Dons charitables	848 10	
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 80	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07	
Dépenses générales et salaires	39,798 64	
Dividendes de jan 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25 905 41	
		$38,405 41
		$321,905 03
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 88
Pertes ajustées		32,861 20
		$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques	26,406 05
Bons des Etats Unis 4 pour cent, —Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,095 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	90,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70 774 50
Primes en cours de collection	35 375 86
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	487 52
Mandats d'Etat et de ville	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3 908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie $4,940 00; Divers débiteurs 469 82	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

AVIS AUX CREANCIERS

Bernard Laporte vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 285—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernard Laporte et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. F. Feuno, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 jan—22,26 30

Succession de Mme Hannah A. McDaniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,864—Division D.—Attendu que William F. Breyer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Hannah A. McDaniel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19janv—19,23,28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19 869, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812 — Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,786. Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Crescent City Coal Co. vs. Maignon Bros.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux, coin des rues Marais et Columbus, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, deux brouettes et une échelle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 26 jan—26,30—5fév

Hugh Flynn vs. G. V. Green.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,315.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
18 janv—18,23,28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers. No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt-sept, à 11 heures a. m., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et qu'avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22déc—6 13 20 jan

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 .. .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
1000 Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, extraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de syndic et du Shérif

De tout le stock d'articles de mode et de fantaisie au magasin 58 rue de la Douane. Articles consistant de dentelles, rubans, mouchoirs, Voiles, cols, Manchettes, serviettes, bas, rideaux, broderies, porte-monnaie, porte-feuille, poupées de Bisque, porcelaine, cire, chapeaux de dentelle, accordéons, albums, manteaux, gilets de dame, wraps, jersey, boutons, épingles, peignes, brosses, chapeaux, gants, etc., et un vaste assortiment d'autres articles appartenant au genre d'affaires trop nombreux à énumérer; — Aussi, comptoirs, vitrines, rayons, meubles de bureaux,

Comptes ouverts, Bail et droit d'occupation dans l'affaire de W. M. Mayewski vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 19,310. — En vertu d'un ordre de vente du 18 janvier 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés, le LUNDI, 31 janvier 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Tout le fonds de marchandises dans ledit local consistant en un vaste et désirable lot de marchandises de fantaisie, articles de modes, dentelles, etc., aussi, tous les comptoirs, installations, etc., qui s'y trouvent, le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré dans la susdite affaire, d'après une liste enregistrée à mon bureau.

2° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste en liasse dans cette affaire.

3° Le terme non échu du bail de ladite bâtisse au taux de $60 par mois et expirant le 30 septembre 1887. Dans le cas où le bail ne se vendrait pas, alors se vendrait le droit d'occuper la bâtisse du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1887.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
19janv—19,22,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, meubles, effets mobiliers, etc. Mme Ann Nelson vs John S. Sembrada.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,133.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après désignés, le SAMEDI 29 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, ainsi qu'un lot de meubles, installations, effets mobiliers et autres, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18,22,25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu de divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—1-25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hinet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste et Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1836, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. Cette criée étant la seconde et dernière les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrant et derniers enchérisseurs respectivement pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit—les acquéreurs fournissant des bons avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété respectivement, jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., montant en tout à environ quatre cent soixante dix dollars ($470), et, en plus, leur proportion des taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur les dites propriétés, se montant en tout à environ huit cent cinquante dollars ($850).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 29 janvier 1887, à 1 P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, 1 lot de grates, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18 22 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 24, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex-notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre-vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt-douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

G. Léaumont,

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—

DAUPHINE ET DUMAINE.

Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
Sept—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower, administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à angle droit à la dite dernière ligne de limite, la dite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond sur une profondeur de quarante sept pieds dix pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard, ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,842.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre aux Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs la dite habitation faisant face aux deux côtés du bayou Yscloskey ou Bayou qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est bornée sur le côté nord par des terres publiques, et le Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. K. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils, aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 bœufs, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 à un cheval, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes herses, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2. Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1. Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850 comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit, qui d'après le dit plan forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le sépare du numéro sept.

2. Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et dix du dit ilet, ci-dessus mentionnés, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à ceux huit pieds en continuant chaque sur la dite ligne de largeur de huit pieds et une profondeur de quarante cinq pieds sur la ligne latérale du lot No 8, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 22 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin B. Forman vs Henry A. Boudousquie et Mme Julia Bonabel sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trente cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante un pieds de profondeur et de face à la rue Murat et à la rue Olympia et à la ligne du côté qui la divise du lot ci-dessus décrit, tous ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—29—jan 5,12,19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Rosell vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 février 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, avant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Daret, l'une des défendantes dans cette affaire, après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville le 4 février 1865, et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville, le 4 mars 1842.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

R. F. Learned vs. Abram Samuels—No 11 1d7.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane—En Equité—Avis est ici donné à tous les créanciers de la maison A. Samuels d'avoir à présenter et enregistrer les réclamations ou demandes contre ladite maison A. Samuels avec le soussigné maître des requêtes à la chancellerie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, dans un délai de quinze jours à partir de la date de cet avis.

Et les dits créanciers sont de plus informés que la preuve de toutes les réclamations ou demandes qui seront présentées et enregistrées dans le délai stipulé, sera reçue et écoutée au bureau de MM. Leonard Marks et Bruene, avocats No 30 rue Carondelet, en cette ville, le 29 janvier 1887, entre 10 heures du matin et 3 heures du soir.

En vertu d'un décret de l'Hon E. C. Billings, juge à la Nlle Orléans, Lne. le 12 janvier 1887.

MORRIS MARKS
Maître des requêtes à la chancellerie.
12 jan—19 17 24 29

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt-septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julie et St-Joseph, désignés par les numéros un à cinq inclusivement, les dits terrains étant contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque, en mesure anglaise, dix neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie, et cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No. 2. Le lot No. 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No. 1, et cent douze pieds deux pouces et quatre et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 3. Le dit lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et quatre et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No. 2, et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite au lot No. 4. Le dit lot No. 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite adjacent au lot No 3, et cent treize pieds une et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigue au lot No. 5. Le lot No. 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 4 et cent treize pieds quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St-Joseph.

Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Chas. G. Andry, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20me jour d'août 1883, et enregistré aussi au bureau de Chas. T. Soniat, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.

R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
26 déc—26, janv. 3, 10, 17, 27.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.

Dossier No 17,644.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur - Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

La Mutual National Bank. No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St Charles, dans l'ilet borné par les rues Commune dans le premier district de cette ville, étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs, et entrepôt pour les livres etc., avec cour pavée en arrière; lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant, etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et en pied américain, conformément à un plan de William A. Patton voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 jan—26,30—fév 6,13,20,26

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies.

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan.

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Pontchartrain, dans l'ilet borné par les rues Grande Route St Jean, Le page, Cinquième ou Dupré et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoise, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, tout en ardoises contenant en tout environ 10 chambres, larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée; aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citerne, puits, etc.

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus, et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres A et B, et mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et non contigus les uns des autres, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, et mesurant [illegible] de face aux rues Sixième et Lepage sur des profondeurs variant de 120 à 124 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine et se prolongent au fond par l'ancienne "La Corderie," des lots 1 à 10, le tout d'après un plan de Arthur de Armas, que peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** avait une belle grande cour, une ferme en face et à l'arrière à un des plus beaux et faciles chars de la rue Dumaine, ainsi qu'à quelques pas du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignan, couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc., et bien cultivée, de premier plan comme "Jardin" et ferme, et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété résidentielle, laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 pour cent comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus de leur prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoise, No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.

A Alger, 5ème district

Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.

Dossier No 18,602 pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, le 1er district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 13 décembre 1886 et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,602 dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition, il sera vendu à l'encan:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville désigné par le lot No. 13 de l'ilet No. 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds, 8 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant en tout 6 à 8 chambres, galeries, citerne, etc., et valant $12 ou $15 par mois, à deux ilets de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée, locarité bien habitée, une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.

Conditions—Comptant en passant les titres, 20 ou payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2, 9, 16, 23, 29.

PAR J. V. GOURDAIN.

GROCERIE! GROCERIE!

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville, VENDREDI, 28 janvier 1887, à 10 heures A. M., au coin des rues Chemin du Bayou et St Claude, il sera vendu à l'encan, sans limite:

GROCERIES. Tout le contenu de la grocerie située à l'endroit ci-dessus, comprenant en partie épiceries de fond et de fantaisie, vins et liqueurs de choix; étagères, comptoirs, etc.; aussi un lot de meubles de maison, 2 cuves, 2 hangars.

Conditions—Comptant sur livraison.
23 jan—23 26 27 28

Mercerie! Mercerie!

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville — MERCREDI, 26 janvier 1887, à 11 heures A. M., au coin des rues Bourbon et Ste Anne, il sera vendu à l'encan sans limite, le contenu de la Mercerie qui s'y trouve, comprenant Rubans, Dentelles, Broderies, Jouets et autres objets appartenant à ce genre d'affaires, aussi les vitrines et un lot de meubles.

Conditions—Comptant avant livraison.
23 jan—23,25,26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette.

Liqueurs, Glaces, Installations de buvette, Meubles, Bijouterie et effets mobiliers.

Succession de Bernhard Krabbes et sa femme.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur - Bureaux, No 13 rue Carondelet—le MERCREDI, 26 janvier 1887, à 10 1/2 a. m., au local No 263 South Rampart, entre les rues Girod et Julia, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 12 janvier 1887, Dossier No 19 602, dans l'affaire des successions de Bernhard Krabbes et Augusta B. Rosenbohm, sa femme, décédés tous deux, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison, bijouterie, provisions et installations de buvette, whiskies, liqueurs et effets mobiliers, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15, 19, 23 jusq. date.

BASILE BARES,

84 Rue Royale, N. O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord.
8 nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds mesure française. Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir: Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant. Les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Chas. Folle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

Vente sans réserve à l'encan.

L'HABITATION "UNION",

Dans la paroisse St. Jean Baptiste.

Le morceau de terre situé dans la paroisse Plaquemines et connue sous le nom

"D'HABITATION Ste. SOPHIE."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. - Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine près Gravier, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un morceau de terre connu sous le nom de "Union Plantation", situé dans la paroisse St. Jean Baptiste, en l'Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant 7 arpents, plus ou moins, de façade sur le dit fleuve, et 80 arpents de profondeur, moins un terrain, mesurant un demi arpent de façade sur le dit fleuve et 5 arpents de profondeur, situé dans la partie supérieure de la dite habitation.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les animaux, 37 mulets, charrettes, instruments aratoires, etc., 150 arpents de semences de première année et un plant de cannes pour 150 arpents—ensemble avec une quantité suffisante de foin, maïs etc. Pour plus amples informations et les dimensions seront fournies par les encanteurs.

2° Six certains morceaux de terre composant la propriété connue comme l'habitation Ste Sophie, situés dans la paroisse Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi à dix et peut-être de la ligne du bas de l'habitation Monsecours, désignés par les Nos 29 à 34 inclusivement sur un plan de C. Lewis, voyer. Les dits morceaux de terre mesurent chacun un arpent de face audit fleuve par 40 arpents plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, et louée à bail jusqu'au 1er janvier 1888.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie etc.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Hero, Jr., notaire, dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
15 jan—15,29

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Victor Preot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,816—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No six (6) de l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié le 21me jour de mai 1840, et déposé à l'étude de Amedée Ducatel, notaire, comme le plan. Lequel dit lot de terre mesure, en pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis, et Aline Lewis de Veuve J. Jonau, J. H. Jonau et als, conformément à un acte passé pardevant Victor Préot, notaire, en date du 15 mai 1874, enregistrée au Bureau des transferts, livre 111, folio 6.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grande habitation sucrière

Parfaitement [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO—C. G. Girardey, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, sera vendue à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées.

Pour de plus amples renseignements, voir l'avis en détail dans les colonnes du Picayune.
23jan—

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FEVRIER

1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la promptitude et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectionnés sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets composant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 10 MARS 1887, (mi-carême), et dont Sa Majesté se bornera à promettre d'honorer de sa présence. Renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la Ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fût beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,
REX.

Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de M et Mme Manuel Llorens.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon, ci-devant Bagatelle, et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887. 23 jan—23 29—5,12,19,26 fév

Vacherie de Pierre Mercer dit Grand Pierre.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 27 janvier 1887 il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville—

La Vacherie de M. Pierre Mercer, se composant de

32 belles VACHES laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de véler, 2 taureaux, 2 chevaux, 2 bouets, 1 charrette à lait bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle de 20 gallons de lait de vente par jour sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $200 trois mois, et au dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront à l'encanteur.

La propriété qu'habite le vendeur sera vendue à l'encan.

Conditions—1/3 comptant, balance à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt. 22jan—

VACHERIE.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI 26 janvier 1887 il sera vendu à 11 heures du matin au chemin de la Métairie en face du Pata près du café de Jean Marie Saux.

La vacherie de M. Serrantine, se composant de

29 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de véler, 1 taureau, 4 chevaux et 2 mulets

Les animaux, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
22 jan—

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,303

Propriétés d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie, Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 Février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir:

1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur, un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison; une bâtisse en bois dans la cour, couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, aussi une écurie également couverte en ardoises de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks etc.

Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co., jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété le Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.

Cette propriété sera divisée en trois lots et sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie sur 115 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Annonciation et Thalie, et mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 3 à 5 sont contigus et mesurent chacun 26 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 6, 7, et 8 la même façade que les lots ci-dessus 3 à 5 à la rue Annonciation sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces 2 lignes.

Pour plus de détails se référer aux plans à la Bourse.

2° Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 17 et 18. Les dits lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois No 294 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar etc.

Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin, citerne, puits, latrines, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec les clauses de garantie usuelles, frais de notaires d'avocat et taxes de [illegible]. Les assurances devront être transférées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, à titre de garantie.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas notaire.
1er jan—1 8 15 22 29—fév 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Magazine et Constance. Le terrain est composé de deux lots, Nos 4 et 5, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Philips, notaire.
1ejan—1e 19 fév 5 12 19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No. 151 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port, dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste. Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 150 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philipe, notaire.
18janv—18,29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence convenable pour famille, chouette

Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autres.

No. 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 5 février 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade rue Magazine, en vertu d'un décret en partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite—

La maison en bois à mansarde, à deux étages rue Euterpe No 8 dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnie, Prytanée et Colisée, désignée comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La bâtisse est à distance de la rue; elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière; de construction moderne et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec l'intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. W. Christy, notaire [illegible].
5 jan—5 15 22 29—fév 5